



République Française  
Département Loiret  
**commune de Charmont-en-Beauce**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 Octobre 2024

Référence  
D2024\_29

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	9	10

Vote
à l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le Jeudi 24 Octobre 2024 à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Charmont-en-Beauce s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PRUNET Delphine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18/10/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le .

**Présents** : Mme PRUNET Delphine, Maire, M. MALON Stéphane, Mme PION Gabrielle, M. JOLIN Lionel, M. MENAULT Miguel, Mme PERON Adeline, M. BELTOISE Antony, Mme LAROYE Aurélie, M. LE MOAL David

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme SAUVERVALD Margaux à Mme PRUNET Delphine

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-préfecture de Pithiviers  
Le : 25/10/2024  
Et  
Publication ou notification du :

**A été nommée secrétaire** : Mme PERON Adeline

**Objet de la délibération : Renouvellement Contrat de services Berger Levrault connect**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code des Marchés Publics ;

**Vu** le contrat signé avec la société SEGILOG le 01/11/2021 pour une durée de 3 ans ;

**Vu** la proposition de la Société BERGER LEVRAULT pour le renouvellement du contrat BL Connect, pour 3 nouvelles années ;

**Considérant** qu'il est nécessaire d'autoriser Madame le Maire à procéder à la signature du nouveau Contrat auprès de la société BERGER LEVRAULT afin de permettre le bon fonctionnement du service.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De renouveler le contrat jusqu'au 31 octobre 2027 pour un montant annuel de 403.98 € HT.

Envoyé en préfecture le 25/10/2024

Reçu en préfecture le 25/10/2024

Publié le

ID : 045-214500803-20241024-D2024\_29-DE



## AUTORISE

### **ARTICLE 2 :**

Madame le Maire à permettre la signature du contrat ainsi que le règlement des droits.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 25/10/2024  
Le Maire  
Delphine PRUNET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours  
pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois  
à compter de sa publication ou notification.